

Les Racines du Mal

Après l'assassinat du troisième calife, 'Othman Ibn 'Affân, les Musulmans prêtèrent serment d'allégeance à l'Imam 'Ali et le désignèrent pour diriger les affaires de l'Etat. Toutefois, Mu'âwiyah Ibn Abi Sufiyân, gouverneur de Syrie refusa la désignation de l'Imam 'Ali et fit scission en se proclamant Calife de la Province de Syrie.

Lorsqu'on se penche sur cette période difficile de l'histoire de l'Islam, on remarque que l'Imam 'Ali avait à faire face à trois blocs politiques:

- 1- Le parti Omayyade, dirigé par Mu'âwiyah Ibn Abi Sufiyân.
- 2- Le bloc des Khârijites (scissionnistes) qui firent sécession dans l'armée de l'Imam 'Ali après s'être révoltés contre lui.
- 3- Le bloc de Â'ichah et de Talhah et al-Zubair Ibn al-'Awâm.

Après une période de guerres et de conflits entre l'Imam 'Ali et ces partis, ce dernier a pu venir à bout du mouvement de de Â'ichah et de Talhah et al-Zubair lors de la célèbre bataille d'Al-Jamal qui s'est déroulée à Basrah. Il a pu vaincre également l'armée du Mu'awiyah dans la bataille de Çiffine qui a débouché sur un arbitrage et des négociations que l'Imam 'Ali a fini par refuser, ayant constaté que Mu'âwiyah avait bel et bien recouru à une ruse de guerre et à une machination politique visant à diviser son armée. En effet, une partie de cette armée avait refusé l'arbitrage et s'était mutinée. La mutinerie a conduit l'Imam 'Ali à livrer bataille aux sécessionnistes (la Bataille d'al-Nahrawân) qui furent vaincus et dispersés.

Dans ce climat de confrontation, de guerres sanglantes et de conflits, un groupe de Khârijites ont élaboré un plan pour l'assassinat de Mu'âwiyah, de 'Amr Ibn al-'Âç et de 'Ali Ibn Abi Tâlib. Ils ont mis leur plan à exécution, pour ce qui concerne le dernier nommé. Ainsi, un jour, alors que l'Imam 'Ali faisait sa prière de l'Aube à la Mosquée de Kûfa, 'Abdul Rahmân Ibn Muljim le frappa d'un coup d'épée empoisonnée sur la tête. C'était le 19 Ramadân de l'an 40 Hégirien. Il mourra en martyr, après deux jours d'agonie, des suites de sa blessure, le 21 Ramadân. Avec cet assassinat la Umma perdit le plus

cher de ses hommes, le modèle exemplaire de ses avant-gardes, le porte-drapeau des Musulmans.

Après le martyre de cet homme politique et d'Etat, de cet homme de doctrine et de principes, l'équilibre social et politique du mouvement de la Umma et de sa pensée fut rompu, le Message commença à être vidé de son contenu, et la Tradition du Prophète et de ses successeurs, bafouée. Le "Califat Bien Dirigé"¹ qui présidait jusqu'alors à la destinée de la Umma et qui s'efforçait de maintenir et de poursuivre la Tradition du Prophète, s'éclipse et s'effondra sous les martellement des coups que lui assénaient des hommes avides de pouvoir personnel, pour céder la place au parti omayyade qui ne s'embarrassait de rien pour s'imposer aux Musulmans.

Ainsi dès l'assassinat de l'Imam 'Ali, le gouverneur de Syrie, Mu'âwîyah, estima que le moment était venu pour étendre le champ de son Califat sécessionniste à tout le territoire de la Umma, en se proclamant cette fois-ci Calife de tous les Musulmans, et ce, bien qu'il sache, comme tous les Musulmans, que le Califat revenait à la personnalité prestigieuse que fut l'Imam al-Hassan, en raison de sa sainteté, de sa position politique et sociale élevée, de la grande estime en laquelle l'avait tenu le Prophète, du testament de son père l'Imam 'Ali, le désignant pour sa succession, et du serment d'allégeance que lui prêtèrent les Musulmans. Aussi, écrivit-il au Calife Bien-Dirigé légitime, l'Imam al-Hassan, pour le sommer d'abdiquer s'il ne voulait pas guerroyer.

Al-Hassan n'était pas homme à céder au chantage. Sachant qu'il avait la légalité et la légitimité pour lui, il ne pouvait guère donner l'impression d'abdiquer de son plein gré. Les Musulmans lui ayant prêté serment d'allégeance, son devoir était d'assumer le Califat et ses responsabilités. Aussi mobilisa-t-il ses armées et engagea-t-il un combat acharné contre les dissidents que commandait Mu'âwîyah.

Ce dernier, sachant qu'il ne pouvait pas compter seulement sur la force armée pour vaincre le Calife légitime, le petit-fils du Prophète, fidèle à lui-même et fort de l'expérience perfide qu'il avait acquise lorsqu'il se mutina contre la légitimité du quatrième successeur officiel du Prophète, l'Imam 'Ai, étala la carte maîtresse de sa stratégie: la ruse et la corruption. Il se mit à la recherche d'hommes et de commandants attachés aux artifices matériels de ce bas-monde, dans l'armée légitime de l'Imam al-Hassan. Il leur offrit pots-de-vin et commissions, et leur fit des promesses de promotion. Le virus de la corruption produisit ses effets vénéneux.

Constatant que la trahison, les défections, la désinformation et la falsification des données de la situation, pourraient entraîner les Musulmans dans une guerre fratricide interminable, et soucieux de préserver l'unité de la Umma face aux menaces grandissantes de l'ennemi extérieur (les Romains), l'Imam al-Hassan décida d'arrêter l'effusion de sang, en attendant des jours meilleurs et des circonstances plus favorables et plus sereines pour rétablir la vérité, la légitimité et la légalité islamiques.

Il accepta ainsi de conclure un traité de paix avec Mu'âwîyah, prévoyant le retour à la légalité après la mort de celui-ci, au respect des prescriptions du Coran et de la Tradition du Prophète et de ses successeurs, les quatre Califes Bien Dirigés.² Le traité comportait grosso modo les clauses et les

articles suivants:

1– Al–Hassan fils de 'Ali, fils de Abou Tâlib, a accepté de se réconcilier avec Mu'âwîyah, fils de Abou Sufiyân, et de lui céder la Wilaya (la tutelle, la direction, le Califat) des Musulmans à condition que ce dernier les gouverne selon le Livre de Dieu, la Sunna du Prophète et la conduite des Califes "Bien–Dirigés et guidés dans le Droit Chemin", et qu'il ne désigne personne à sa succession.³

2– Le Califat après Mu'âwîyah⁴, reviendra à al–Hassan ou à son frère al–Hussayn s'il venait à lui arriver quelque chose.⁵

3– Personne parmi les habitants de Médine, de Hejâz et d'Irak, n'a le droit de faire aucune réclamation concernant des faits accomplis⁶ à l'époque du père d'al–Hassan (l'Imam 'Ali).⁷

4– Les employés de Mu'âwîyah doivent s'abstenir d'injurier de leurs tribunes, l'Imam 'Ali.

5– Tout le monde doit se sentir en sécurité où qu'il se trouve dans la terre de Dieu, Le Très–Haut.

6– Mu'âwîyah n'a pas le droit de disposer des biens se trouvant dans la trésorerie de Kûfa. Ces biens doivent rester à la disposition de l'Imam al–Hassan.

7– Mu'âwîyah ne doit pas faire montre de haine envers al–Hassan et son frère al–Hussayn, ni porter préjudice à leurs partisans, leurs adeptes, leurs biens, leurs enfants et leurs femmes.

Ainsi le Califat Bien–Dirigé a pris fin avec cette cession du Califat de l'Imam al–Hassan Ibn 'Ali en faveur de Mu'âwîyah. A la suite de cet acte de cession, al–Hassan retourna à Médine, après s'être chargé des fardeaux du Califat pendant les six mois qui avaient suivi le martyre de son père, l'Imam 'Ali.

Mais l'encre du Traité de réconciliation était à peine sèche, que Mu'âwîyah déclara qu'il ne respecterait guère ses engagements.

«... J'ai promis des choses à al–Hassan, dit-il à ses amis, et je lui en ai accordé d'autres. Mais je les foule toutes de mes pieds, et je ne respecterai rien des promesses que je lui ai faites...»⁸

Alors que al–Hassan et al–Hussayn s'aient retirés officiellement de la scène politique, Mu'âwîyah et ses acolytes accentuèrent leur hostilité (dont les racines remontaient aux premiers jours de l'Islam) à l'égard des partisans des Ahl ul–Bayt⁹. La répression reprit de plus belle et le calvaire des Musulmans ne cessa de s'aggraver... jusqu'au décès de l'Imam al–Hassan des suites de son empoisonnement.¹⁰

A la mort d'al–Hassan, alors que Mu'âwîyah se hâtait de désigner¹¹ son fils Yazid pour sa succession, au mépris des clauses du Traité et des traditions des Califes Bien–Dirigés, les Musulmans, les légitimistes en tête, se tournèrent vers l'Imam al–Hussayn pour lui prêter serment d'allégeance et destituer le gouvernement de Mu'âwîyah.

En effet la décision de Mu'âwîyah de désigner son fils et de demander aux Musulmans de lui prêter

serment d'allégeance, contrairement aux normes et aux règles islamiques en vigueur¹², suscita la colère de l'opinion publique et provoqua une levée de boucliers, surtout parmi les personnalités islamiques de notoriété publique, tels que l'Imam al-Hussayn, fils de l'Imam 'Ali, 'Abdul Rahmân, fils du Calife Abou Bakr, 'Abdul Rahmân al-Zubair, 'Abdullah Ibn 'Omar... ainsi que bien d'autres figures de premier plan.

Ci-après, nous reproduisons en les résumant quelques scènes et témoignages historiques sur le refus des notables de la Umma de se soumettre au désir de Mu'âwîyah de désigner à sa succession son fils Yazid:

«En l'an 50 (de l'Hégire), Qûhistân fut pris de force et Mu'âwîyah appela les Syriens à prêter serment d'allégeance à son fils Yazid comme héritier présomptif; ce qui fut fait. Et c'était la première fois qu'un calife désignait son fils pour sa succession... Ensuite il écrivait au gouverneur de Médine, Marwân, pour qu'il obtienne des Médinois la prestation de serment d'allégeance à Yazid. Marwân s'exécuta et tint à ses administrés le discours suivant: «Amîr al-Mu'minîn¹³ a décidé de désigner pour vous son fils Yazid, comme continuateur de la sunna de Abou Bakr et de 'Omar.

– "C'est plutôt la sunna (tradition) de Cyrus et de César", rétorqua 'Abdul Rahmân Ibn Abou Bakr. "Abou Bakr et 'Omar n'ont pas légué le Califat à leurs fils ni à aucun membre de leur famille"».

En l'an 51, Mu'âwîyah fit le pèlerinage et là aussi, il s'attacha à demander aux gens de prêter serment d'allégeance à son fils.

Il convoqua tout d'abord Ibn 'Omar qui refusait la désignation de Yazid, et lui dit sur un ton de reproche et de menace:

«Tu me disais que tu n'aimais pas passer une seule nuit noire sans avoir un commandant! Pour ma part, je te mets en garde contre toute tentative de diviser les Musulmans et de semer la discorde entre eux».

Ibn 'Omar remercia et loua Dieu, et dit:

«Avant toi il y avait des califes qui avaient des fils. Le tien n'est pas meilleur que les leurs. Pourtant, ils n'ont pas vu en leurs fils ce que tu vois dans le tien. Ils ont choisi pour les Musulmans ce qu'ils ont estimé bon de choisir. Quant à me mettre en garde contre toute tentative de diviser les Musulmans, de toute façon, je ne l'aurais jamais fait, car je suis l'un d'eux. S'il y a unanimité pour quelqu'un, j'en ferai partie».

Mu'âwîyah lui dit: «Que Dieu te couvre de Sa Miséricorde». Après quoi, Ibn 'Omar sortit.

Puis Mu'âwîyah convoqua Ibn (le fils de) Abou Bakr, prononça la profession de foi islamique¹⁴ et se mit à discourir. Ibn Abou Bakr l'interrompit en lui disant:

«Si tu veux à tout prix désigner ton fils, fais-le; tu en répondras devant Dieu. Quant à nous, par Dieu, nous ne le ferons jamais. Par Dieu, tu dois soumettre cette affaire (de succession) à la consultation des

Musulmans, sinon nous te destituerons».

Et sans plus attendre il sortit. Mu'âwîyah, lui lança, menaçant et sournois:

«Doucement! Ne te montre pas aux Syriens avant que le les informe ce soir que tu nous a prêté serment d'allégeance, car j'ai peur qu'ils te tuent (s'ils pensent que tu ne l'as pas fait). Par la suite tu pourras faire ce que tu voudras».

Enfin ce fut le tour d'Ibn al-Zubair de se présenter devant Mu'âwîyah. Celui-ci dit à celui-là: «Ô fils de Zubair! Tu es un renard malicieux qui ne sort d'un trou que pour entrer dans un autre. Tu t'es adressé à ces deux hommes¹⁵, tu as soufflé dans leurs narines et tu les as fait changer d'avis!»

Ibn al-Zubair répondit: «Si tu en as assez du Califat, démet-toi et allons prêter serment d'allégeance à ton fils. Si nous prêtons serment d'allégeance à toi et à ton fils, lequel de vous devrions-nous écouter et auquel de vous devrions-nous obéir?! La prestation de serment d'allégeance ne pourra jamais être faite à la fois à toi et à ton fils».

Ibn al-Zubair parti, Mu'âwîyah monta sur la tribune, remercia et loua Dieu, et s'écria: «Nous avons constaté que les dires des gens sont inexacts. Ils ont prétendu que Ibn 'Omar, Ibn Abou Bakr et Ibn al-Zubair ne prêteraient pas serment d'allégeance à Yazid. Or ils ont écouté, obéi, et ils lui ont prêté serment d'allégeance».

Là, les Syriens crièrent:

«Par Dieu, nous ne serons pas satisfaits, jusqu'à ce qu'ils prêtent serment d'allégeance devant des témoins. Autrement nous leurs couperons la tête».

«Dieu soit glorifié! Que les gens ont hâte d'en vouloir aux Quraich¹⁶! Je ne veux plus entendre aucun de vous répéter cela», leur dît Mu'âwîyah, avec affectation.

Mu'âwîyah descendit de la tribune et prit le chemin de la Syrie. Les gens se mirent à affirmer que Ibn 'Omar, Ibn Abou Bakr et Ibn al-Zubair avaient prêté serment d'allégeance, cependant que les intéressés eux-mêmes s'écriaient: «Non, par Dieu, nous n'avons pas prêté serment d'allégeance». Les gens dirent: «Si». ¹⁷

1. "Al-Khilâfah al-Rachidah" – "le Califat des quatre premiers successeurs du Prophète": Abou Bakr, 'Omar, 'Othmân, 'Ali (et provisoirement, al-Hassan)

2. "Al-Khulafâ' al-Rachidien": Les quatre premiers successeurs officiels du Prophète: Abou Bakr, 'Omar Ibn al-Khattab, 'Othman Ibn 'Affân et 'Ali Ibn Abi Tâlib.

3. Ibn al-Çabbâgh al-Mâliki, "Al-Fuçûl al-Muhemmah", p. 163

4. Jalâl al-Dm al-Ciûti, "Târikh al-Khulafâ", p. 191

5. "Umdat al-Tâlib", par Ibn al-Muhannâ (décédé en l'an 911 hégirien), cité par Cheikh Râdhi 'Âle Yassine, "Çulh al-Hassan", p. 260

6. Il s'agit de la restitution par l'Imam 'Ali des biens de la Trésorerie distribués injustement par 'Othman Ibn 'Affân à ses proches.
7. Jalâl al-Dîn al-Ciûti, op. cit., p. 191
8. Al-Cheikh al-Mufîd, "Al-Irchâd", op. cit., p. 191
9. La famille du Prophète: L'Imam 'Ali et ses descendants.
10. L'an 50 hégirien, entre les mois de Çafar et de Rabi' al-Awwal.
11. D'aucuns disent que Mu'âwîyah désigna son fils pour sa succession avant même le décès de l'Imam al-Hassan.
12. Voir Abou-A'lâ al-Mawdoudi, "Al-Khilâfah wal-Mulk" (Le Califat et le royaume) pp. 99-120
13. Titre du Calife = Commandeur des croyants
14. Al-chahâdatayn = «J'atteste qu'il n'y a de divinité que Dieu; j'atteste que Muhammad est le Messager de Dieu».
15. C'est-à-dire les deux hommes qui l'ont précédé chez Mu'âwîyah, Ibn 'Omar et Ibn Abou Bakr.
16. Les trois hommes qui venaient d'être présentés à Mu'âwîyah sont de la tribu de Quraich.
17. Jalâl al-Dîn al-Ciûti, "Târikh al-Khulafâ", p. 196

Source URL: <https://www.al-islam.org/node/22479>